

Directives pour le Tir Fédéral en Campagne 2026

Règlement ASGT

- 3.1.1.1. TFC officiel Le tir a lieu au stand cantonal, sous l'organisation de l'ASGT, selon l'horaire suivant :
Le samedi annoncé par la FST, de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Il peut également être organisé le même jour dans les autres stands du Canton par les sociétés concernées.
- Le jour du concours, les coups d'essai et les exercices de tous genres sont interdits sur les places de tir avant et pendant la compétition.
- 3.1.1.2. TFC couplé au programme obligatoire Des tirs peuvent être organisés avant et après la date du TFC officiel, **mais uniquement lors de séances de tirs obligatoires annoncées par les sociétés sur le SAT-Admin.**
- Le TFC doit alors être tiré en tant que premier programme, le tir est commandé et sans coups d'essai.

Distribution du matériel

**Dès jeudi 30 avril 2026 18h
Stand de tir de Bernex
Auprès du chef de stand**

TFC « officiel »

Samedi 30 mai 2026

A envoyer au plus tard le samedi 30 mai 2026 18h à jt.geneve@gmail.com

- 1.0 TFC Formulaire d'annonce de participation au TFC Officiel
par mail uniquement et en format Excel

A la fin des tirs (TFC couplé au PO et TFC officiel)

A envoyer au plus tard le samedi 5 septembre 2026 à jt.geneve@gmail.com

- 2.0 TFC Liste des distinctions délivrées et non délivrées **par mail uniquement et en format Excel**
- 3.0 TFC Retour du matériel **par mail uniquement et en format Excel**

Retour du matériel au plus tard samedi 5 septembre 2026 16h – Stand de Bernex

- Mentions cantonale non utilisées
- Mentions fédérale non utilisées
- Distinction non utilisées

**Plus besoin de retourner les feuilles de stand pour le TFC officiel et TFC couplé au PO
Tous les résultats sont saisis uniquement dans le SAT-Admin**

**Vous pouvez retrouver tous les formulaires sur le site de l'ASGT
[a-s-g-t.ch/documents/tir en campagne](http://a-s-g-t.ch/documents/tir%20en%20campagne)**

Préposée TFC Genève
Céline BLANC

Recommandations pour les TFC

- Faire remplir à chaque tireur un bulletin d'inscription
(7. Bulletin d'inscription pour tireur, disponible sur le site ASGT) et les conserver.
- S'assurer que la personne n'a pas déjà effectué un TFC dans une autre société (Livret ou SAT-Admin)
- Privilégier des cibles séparées TFC / PO